



Assemblée générale

Distr.: Limitée
23 mai 2003

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-sixième session

Vienne, 11-20 juin 2003

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Contributions des équipes au rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, pour l'examen par l'Assemblée de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Note du Secrétariat

1. À sa quarantième session, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a poursuivi, par l'intermédiaire de son Groupe de travail plénier, l'examen des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Les 11 équipes que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait constituées à sa quarante-cinquième session¹ ont rendu compte au Groupe de travail plénier de leurs travaux accomplis jusqu'alors.

2. Le Sous-Comité scientifique et technique a remercié les présidents et les membres des 11 équipes pour les progrès qu'ils avaient réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III dont ils étaient chargés. Il a noté avec satisfaction que de nombreuses équipes avaient grandement avancé dans leurs travaux (A/AC.105/804, par. 63).

* A/AC.105/L.244.



3. Le Sous-Comité scientifique et technique a noté avec satisfaction que le Comité avait, à sa quarante-cinquième session, créé un groupe de travail chargé d'établir le rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale, de façon à ce que cette dernière examine et évalue, à sa cinquante-neuvième session, en 2004, l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/804, par. 67). Il a également noté que le rapport du groupe de travail énumérait des sources d'informations dont il faudrait tenir compte pour établir le rapport du Comité à l'Assemblée et qu'il exposait, à titre indicatif, l'avant-projet de plan de ce rapport². Les sources d'information comprenaient les recommandations et les rapports des équipes.
4. Pour ce qui est des rapports et recommandations des équipes qui pourraient être pris en compte pour l'établissement du rapport du Comité à l'Assemblée, le Groupe de travail plénier a décidé de distribuer aux présidents des équipes un modèle pour leur contribution au rapport du Comité. Il a également décidé que les équipes, en particulier celles dont les travaux auraient été menés à bien d'ici à la fin juin 2003, devraient présenter, au plus tard début mai 2003, leurs contributions selon ce modèle afin que le Comité puisse en être saisi à sa quarante-sixième session (A/AC.105/804, annexe II, par. 15 et appendice I).
5. Les annexes I à XI du présent document contiennent les contributions des 11 équipes créées par le Comité à sa quarante-cinquième session, en 2001.
6. Au 15 mai 2003, l'équipe sur le développement durable, chargée d'appliquer la recommandation n° 11 d'UNISPACE III, et l'équipe sur les sources de financement novatrices, chargée d'appliquer la recommandation n° 32 d'UNISPACE III, avaient achevé leurs travaux conformément aux plans de travail qu'elles avaient soumis au Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-neuvième session. Le rapport final de l'équipe sur le développement durable (A/AC.105/C.1/L.264) a été présenté au Sous-Comité à sa quarantième session. Le Comité sera saisi du rapport final de l'équipe sur les sources de financement novatrices (A/AC.105/L.246) à sa quarante-sixième session.
7. Le Groupe de travail du Comité examinera les contributions présentées par les 11 équipes conformément au modèle en vue de l'établissement du rapport à l'Assemblée générale visé au paragraphe 3 ci-dessus. Il concentrera en particulier son attention sur les progrès accomplis par les équipes, les lacunes dans l'application des recommandations d'UNISPACE III et ce qu'il y aura lieu de faire. À mesure que les équipes progresseront dans leurs travaux et dans la rédaction du rapport final qu'elles présenteront lors de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2004, elles réviseront selon que de besoin leurs contributions présentées selon le modèle. Le Sous-Comité examinera ces révisions et les observations supplémentaires des équipes à sa quarante et unième session, au cours de laquelle il mettra au point sa contribution au rapport destiné à l'Assemblée générale.
8. Selon les informations communiquées par les 11 équipes, la plupart d'entre elles ont achevé l'examen de l'état actuel des questions relatives aux recommandations d'UNISPACE III dont elles sont responsables. Les conclusions de certaines des équipes reposent sur les résultats d'une consultation approfondie des États Membres, des organismes du système des Nations Unies et d'organisations ayant des activités liées à l'espace. Certaines d'entre elles doivent encore définir les

mesures précises et concrètes requises aux fins de l'application des recommandations, désigner les entités chargées de prendre ces mesures et suggérer des calendriers.

9. Dans sa résolution 57/116 du 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a décidé que les États Membres devraient apporter leur plein appui aux équipes dans l'exécution de leurs travaux. Cependant, certaines des équipes ont indiqué que l'insuffisance des contributions de leurs membres entravait leur travail. Au moment où les équipes entament la phase critique de définition des actions à entreprendre pour appliquer les recommandations dont elles sont responsables, le Comité pourrait demander à tous les membres des équipes ainsi qu'à d'autres États membres de soutenir pleinement leur travail.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/56/20 et Corr.1), par. 50 et 55.*

² *Ibid., cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20), annexe I.*

Annexe I

Informations communiquées par l'Équipe sur la stratégie de surveillance de l'environnement

<i>Numéro de l'équipe:</i>	1	<i>Présidents:</i> Parviz Tarikhi (République islamique d'Iran), Abdul Rahim Loulou (République arabe syrienne) et A. Movlyav (Fédération de Russie) <i>Secrétariat:</i> République islamique d'Iran
1. <i>Participants</i>		
a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bélarus, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Mexique, Mongolie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;		
b) <i>Organisations:</i> Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ^a , Agence spatiale européenne, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Conseil consultatif de la génération spatiale et Observatoire de Manille		
2. <i>Bref exposé de la mission:</i>		
a) Répondre aux besoins en matière d'utilisation et de protection de l'environnement, grâce à de meilleures méthodes de surveillance approuvées par différents pays et organisations;		
b) Élaborer une stratégie mondiale d'ensemble de surveillance de l'environnement en vue d'observations mondiales à long terme, grâce à l'utilisation des capacités existantes dans l'espace et au sol.		
3. <i>Conclusions:</i>		
a) Pour mettre en œuvre une stratégie d'ensemble de surveillance de l'environnement, les pays et les organisations devraient partager les données dont ils disposent et qu'ils produisent, en vue d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies;		
b) Les pays développés peuvent soutenir la mise en place de la stratégie sur le plan technique, tandis que les pays en développement peuvent fournir des données et des informations de terrain;		
c) Il faudrait renforcer le partenariat entre les organisations nationales, régionales et internationales compétentes et mettre en place les capacités nécessaires.		
4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i>		
a) Intensification de la coopération technique et scientifique;		
b) Développement des connaissances et échange de données d'expérience entre pays et organisations;		
c) Élaboration de politiques favorisant un développement durable sur le plan de l'environnement;		

d) Ancrage des activités menées dans les plans d'action pour le développement, les plans d'action nationaux pour l'environnement et les stratégies de développement rural.
5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i>
a) Un questionnaire sur les capacités de surveillance et d'observation de l'environnement et les possibilités des pays membres et des organisations a été établi et distribué aux membres de l'équipe;
b) L'équipe s'est efforcée d'élargir et de développer ses activités et d'étendre le domaine couvert par ses travaux en acceptant de nouveaux membres, tels que l'Aquatic Ecosystem Health and Management Society.
6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i> Insuffisance de la contribution de membres de l'équipe à ses travaux.
7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i>
a) Utilisation durable des écosystèmes;
b) Promotion d'une coopération nationale, régionale et mondiale sur des questions d'environnement cruciales.
8. <i>État d'avancement des travaux de l'équipe:</i>
a) L'équipe a tenu trois réunions à Vienne, pendant les sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique;
b) L'équipe rassemble actuellement des informations complètes fournies par ses membres au sujet de la stratégie de surveillance de l'environnement.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe II

Informations communiquées par l'Équipe sur la gestion des ressources naturelles

<i>Numéro de l'équipe:</i> 2	<i>Président:</i> V. Jayaraman (Inde) <i>Secrétaire:</i> (à déterminer)
1. <i>Participants:</i>	
a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Mongolie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
b) <i>Organisations:</i> Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ^a , Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société d'astronomie des Philippines	
2. <i>Bref exposé de la mission:</i>	
Les ressources naturelles assurent la subsistance d'une très grande majorité de la population des pays en développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement (A/56/326, sect. III) et le Sommet mondial pour le développement durable ont proposé un cadre permettant de gérer les ressources naturelles en recourant à une démarche axée sur les écosystèmes, à la participation des communautés et la "gouvernance verte". Le rapport de l'équipe harmonise les recommandations d'UNISPACE III sur la gestion des ressources naturelles avec les principes qui sont à la base des objectifs du Millénaire pour le développement et du Sommet mondial du développement durable;	
3. <i>Conclusions:</i>	
a) Ces dernières années, les technologies d'observation de la Terre (télédétection, systèmes d'information géographique et modélisation) sont utilisées de façon opérationnelle pour mettre en contexte la démarche reposant sur les écosystèmes utilisée à l'égard de l'élaboration et de la planification des politiques, de la conception d'interventions et de mécanismes d'application appropriés, et du soutien direct des fondements de la subsistance des pêcheurs et agriculteurs pauvres;	
b) La promotion de la mise en œuvre sur une grande échelle des technologies d'observation de la Terre par les pouvoirs publics, les organismes privés et les organisations non gouvernementales au niveau des communautés et des parties prenantes revêt une grande importance. Cependant, il est essentiel de comprendre les besoins réels d'information pour pouvoir agir utilement à tous les niveaux. Le recours aux technologies d'observation de la Terre doit associer toutes les parties prenantes, pour devenir intrinsèquement participatif. Des projets pilotes ou de démonstration seraient un bon moyen de rassembler toutes les parties prenantes. Les résultats de tels projets ont plus de chances d'être acceptés si une démarche partant de la base est adoptée. La participation d'organisations non gouvernementales contribue à intégrer les préoccupations ressenties au niveau de la population. L'utilisation des technologies d'observation de la Terre pour soutenir la "gouvernance verte" à l'aide d'informations et pour mettre en œuvre les conventions et protocoles internationaux est très prometteuse et son efficacité a déjà été démontrée dans certains des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique;	

c) L'utilisation des technologies d'observation de la Terre exige des compétences techniques considérables, ainsi que des mécanismes institutionnels permettant de fournir les services et les produits requis aux utilisateurs finals. Parmi les mécanismes de renforcement des capacités, les partenariats spécialisés axés sur la formation et les institutions revêtent une grande importance. Comme il est urgent de dispenser une formation spécialisée à l'utilisation des techniques d'observation de la Terre pour la gestion des ressources naturelles, il importe de proposer des formations spécialisées et de diffuser les meilleures pratiques au moyen d'activités de renforcement des capacités.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) L'utilisation des technologies d'observation de la Terre pour la gestion des ressources naturelles revêt une grande importance pour le succès d'UNISPACE III, ainsi que pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de l'ONU peut jouer un rôle de catalyseur en favorisant et en préconisant l'utilisation opérationnelle des technologies d'observation de la Terre pour développer le stock de ressources naturelles, en particulier dans le cadre suggéré par le Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau est idéalement placé pour promouvoir un tel concept, en incitant les États Membres à adopter des politiques propices à cet égard. Cela devrait permettre de réaliser des projets pilotes à l'intention des parties prenantes et d'établir le cadre d'une coopération internationale visant à favoriser l'utilisation opérationnelle des technologies d'observation de la Terre;

b) Il importe d'établir un recueil présentant les "meilleures pratiques" en matière de mise en œuvre des techniques d'observation de la Terre en vue de la gestion des ressources naturelles conformément aux recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. Sur la base d'une analyse de l'expérience acquise et des enseignements tirés à l'occasion d'initiatives réussies en divers endroits du monde (représentatives de la diversité des contextes et des techniques), ce recueil présenterait des informations sur les diverses questions opérationnelles et montrerait les avantages que les technologies d'observation de la Terre offrent aux parties prenantes. L'équipe devrait entreprendre cette tâche dès que possible;

c) L'utilisation des techniques d'observation de la Terre dans le secteur des ressources naturelles exige une démarche interdisciplinaire, qui repose sur les technologies des bases de données, la modélisation, une multiplicité de thèmes et un système d'aide à la décision. Le caractère interdisciplinaire des techniques d'observation de la Terre exige une formation ciblée et spécialisée, qui tienne compte des principes nouveaux découlant des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau des affaires spatiales pourrait prendre l'initiative d'organiser des cours de formation spécialisés, en tirant parti des compétences techniques et de l'infrastructure disponibles dans les centres régionaux pour les sciences et les techniques spatiales créés dans différentes régions du monde.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

a) Le Conseil consultatif de la génération spatiale examine le rapport que l'équipe a présenté à la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/2003/CRP.5);

b) L'équipe engage le processus d'élaboration du recueil rendant compte des meilleures pratiques.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

L'insuffisance des contributions des membres de l'équipe, en ce qui concerne les succès, les enseignements tirés et les avis d'experts qui représentent la diversité des contextes et des techniques d'observation de la Terre dans ce domaine a entravé la mise au point définitive du rapport de l'équipe, qui, dans sa forme actuelle, n'a pu faire état des avis et des connaissances de tous les membres de l'équipe.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

a) Conformément aux recommandations d'UNISPACE III, l'application des recommandations figurant dans le rapport de l'équipe mobilisera l'opinion publique en faveur de l'utilisation des technologies d'observation de la Terre pour la gestion des ressources naturelles, en particulier dans les pays en développement;

b) Le recours à l'observation de la Terre aux fins de la gestion des ressources naturelles renforcera les efforts actuellement accomplis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable, et soutiendra en outre les décisions prises dans le monde entier par les pouvoirs publics et les parties prenantes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

L'équipe est en contact avec le Conseil consultatif de la génération spatiale en vue de l'harmonisation de son rapport, compte tenu des conclusions des autres équipes.

L'équipe élabore un recueil faisant état des "meilleures pratiques" dans les différentes régions du monde dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe III

Informations communiquées par l'Équipe sur les prévisions météorologiques et climatiques

<i>Numéro de l'équipe:</i>	4	<i>Présidents:</i> F. D. Santos (Portugal) et D. Hinsman (Organisation météorologique mondiale) <i>Secrétariat:</i> A. Antunes (Portugal)
1. <u>Participants</u>		
a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque et Turquie,		
b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ^a , Organisation météorologique mondiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie		
2. <i>Bref exposé de la mission:</i> Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques grâce à une coopération internationale accrue dans le domaine des applications des satellites météorologiques		
3. <i>Conclusions:</i>		
a) Les plans établis au sein du système des Nations Unies et en particulier le processus de planification de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) prévoient directement des activités visant à améliorer les prévisions météorologiques et climatiques grâce à une coopération internationale accrue dans le domaine des applications des satellites météorologiques;		
b) L'équipe a constaté qu'il existait tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur des mécanismes efficaces de coopération internationale pour assurer la réalisation des objectifs du processus de planification de l'OMM.		
4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i>		
a) Fournir un appui accru aux services météorologiques et hydrologiques nationaux des États Membres, y compris les ressources financières nécessaires, pour les aider à mettre en œuvre le plan à long terme de l'OMM;		
b) Appuyer les organisations nationales et internationales qui mettent à disposition des systèmes spatiaux (tant pour des activités opérationnelles que pour la recherche-développement) pour répondre aux besoins de l'OMM en matière de données d'observation.		

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

L'infrastructure d'observation spatiale actuelle est suffisante pour fournir les données, les produits et les services nécessaires pour répondre aux besoins actuels en matière de prévisions météorologiques et climatiques, et son évolution future permettra de répondre aux besoins accrus en la matière. Il existe deux groupes internationaux spécialisés, le Groupe de coordination des satellites météorologiques (CGMS) et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS). Le CGMS a été créé en tant que groupe informel en 1972 par l'Organisation européenne de recherche spatiale, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis et l'Agence météorologique japonaise afin de coordonner le premier réseau mondial de satellites géostationnaires. En 2002, les agences spatiales de recherche-développement qui contribuent au volet spatial des systèmes mondiaux d'observation sont devenues membres du CGMS. Le CEOS, qui a été créé en 1984 comme suite aux recommandations du Sommet économique du Groupe des sept pays les plus industrialisés, joue un rôle central dans la coordination internationale des activités spatiales d'observation de la Terre entre les agences spatiales. Il contribue à assurer la complémentarité et la compatibilité des systèmes spatiaux d'observation de la Terre tant expérimentaux qu'opérationnels en coordonnant la planification des missions, en encourageant l'accès total et non discriminatoire aux données, en fixant des normes pour les produits de données et en définissant des produits de données, des services et des applications compatibles.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

(aucun obstacle n'a été indiqué)

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

En fournissant des prévisions météorologiques et climatiques fiables et en analysant les causes et les tendances des changements planétaires à plus long terme, l'OMM et ses partenaires ont apporté deux contributions majeures qui non seulement présentent un intérêt incontestable pour l'humanité mais ont également ouvert la voie à un choix d'options plus large pour l'avenir. Chaque année, on déplore en moyenne plus de 50 000 morts et des dizaines de millions de dollars de dégâts imputables aux catastrophes naturelles, dont la plupart sont liées au climat. D'après certains travaux de recherche, les changements climatiques à long terme modifieraient la répartition, la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques graves. Lorsqu'il s'agit de prendre les décisions annuelles concernant la production d'aliments et de fibres, d'engager des investissements pluriannuels dans des projets d'infrastructure et ou de gérer l'utilisation des ressources en eau douce, pour ne citer que quelques questions socioéconomiques d'actualité, la fourniture de services et de produits fiables tels que les suivants pourrait être extrêmement utile:

a) *Annonce de phénomènes météorologiques très destructifs avec un délai de 30 minutes:* par exemple, prévoir les tornades avec plus de 10 minutes d'avance est notoirement difficile mais nécessaire dans les zones vulnérables;

b) *Prévision à cinq jours de la trajectoire des ouragans avec une précision de +/-30 km,* afin de réduire le nombre de fausses alertes résultant de l'incertitude actuelle, qui est de 400 km à 3 jours;

c) *Prévisions météorologiques à 10-14 jours:* grâce à de nouvelles mesures, concernant en particulier les vents troposphériques, et à des améliorations importantes des capacités de modélisation, il est possible de repousser les limites des prévisions météorologiques à court et à moyen terme;

d) *Prévisions régionales des précipitations à 12 mois:* il ressort de travaux récents de modélisation du cycle mondial de l'eau qu'il est possible d'établir, à partir d'observations du cycle de l'eau à l'échelle mondiale, des projections spécifiques à l'échelle régionale;

e) *Prévisions à 15-20 mois du phénomène El Niño*: des prévisions “a posteriori” des deux manifestations les plus récentes du phénomène El Niño montrent que cela est possible grâce à des moyens d’observation spatiaux et *in situ* adéquats et à un effort de modélisation bien ciblé;

f) *Prévisions climatiques à 10 ans*: de telles prévisions sont théoriquement possibles grâce à l’intégration des systèmes expérimentaux actuels aux futurs systèmes opérationnels.

8. *État d’avancement des travaux de l’équipe*:

Depuis sa création, l’équipe a organisé plusieurs ateliers et réunions, notamment pendant les sessions du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique. Elle a achevé son travail d’examen, et la mise en œuvre des recommandations indiquées plus haut permettra d’améliorer encore les prévisions climatiques et météorologiques grâce à une coopération internationale accrue dans le domaine des applications des satellites météorologiques.

^a Communications par l’intermédiaire du Bureau des affaires spatiales au Secrétariat de l’Organisation des Nations Unies.

Annexe IV

Informations communiquées par l'Équipe sur la santé publique

<i>Numéro de l'équipe:</i>	6	<i>Président:</i> J. Hamilton (Canada) <i>Secrétaire:</i> (à déterminer)
1. <i>Participants:</i>		
a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Kazakhstan, Liban, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Slovaquie et Turquie;		
b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation mondiale de la santé ^a , Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.		
2. <i>Bref exposé de la mission:</i> Améliorer les services de santé publique en développant et en coordonnant les services spatiaux de télémédecine.		
3. <i>Conclusions:</i>		
a) Les services spatiaux de télémédecine correspondent à un besoin légitime, que ce soit dans le pays du G8 ou dans les pays moins avancés;		
b) La télémédecine n'est pas la seule application des techniques spatiales dans le domaine de la santé publique; celles-ci peuvent par exemple être également utilisées pour: i) déceler et surveiller les situations susceptibles d'entraîner l'apparition de certaines maladies; ii) mener des travaux de surveillance au niveau national afin de déceler les foyers de maladies infectieuses et surveiller leur propagation; iii) rassembler des données sur les meilleurs pratiques médicales et les diffuser à l'échelle mondiale; et iv) assurer la formation continue du public et des professionnels de la santé;		
c) Les techniques spatiales peuvent être utilisées non seulement pour améliorer la santé publique mais aussi pour surveiller les catastrophes et en atténuer les effets.		
4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i>		
a) Mettre en place un secrétariat;		
b) Trouver des ressources pour remplir la mission indiquée plus haut et exécuter le plan de travail de l'équipe, c'est-à-dire organiser une conférence de l'ONU à l'intention de spécialistes de la télémédecine, mettre en place un réseau international de gestion des maladies et établir un rapport sur la situation actuelle et les perspectives de la télémédecine à l'échelle mondiale.		
5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i> Des pourparlers préliminaires ont eu lieu avec le Conseil consultatif de la génération spatiale concernant la fourniture possible de services de secrétariat par cet organisme. La Bulgarie a suggéré d'organiser une conférence sur la télémédecine à l'occasion d'une foire commerciale sur la télémédecine et les télésoins à domicile prévue à Luxembourg en avril 2004.		

6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i> Impossibilité de trouver des ressources adéquates; l'absence de ressources financières constitue le principal obstacle.
7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i>
a) Amélioration générale du bien-être de la population mondiale;
b) Amélioration de la surveillance et de la gestion des maladies aux niveaux national et mondial;
c) Meilleures possibilités de formation offertes au public et au personnel médical;
d) Assistance pour la surveillance des catastrophes naturelles ou dues à l'homme et pour l'atténuation de leurs effets.
8. <i>État d'avancement des travaux de l'équipe:</i> (<i>informations non communiquées</i>)

^a Information seulement.

Annexe V

Informations communiquées par l'Équipe sur la gestion des catastrophes

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 7</p>	<p><i>Présidents:</i> Li Chuanrong (Chine), J. Breton (France) et S. Parashar (Canada)</p> <p><i>Secrétariat:</i> Canada, Chine et France</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Thaïlande et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Bureaux des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé^d, Agence spatiale européenne, Association européenne pour l'année internationale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>L'équipe a pour mission d'étudier la mise en place, grâce en particulier à la coopération internationale, d'un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention au moyen de services spatiaux d'observation de la Terre, de télécommunication et autres, en exploitant au maximum les capacités existantes et en comblant les lacunes de manière à obtenir une couverture mondiale.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les systèmes spatiaux constituent déjà des outils utiles pour les autorités des pays menacés ou frappés par des catastrophes et ils joueront un rôle de plus en plus important à mesure que de nouvelles générations de satellites entreront en service. Toutefois, dans la pratique, leur utilisation est loin d'être fréquente à l'heure actuelle, principalement en raison du coût des informations obtenues depuis l'espace, en particulier pour la prévention des catastrophes, et parce que le recours à de tels systèmes en période de crise est considéré comme un processus complexe qui prend du temps;</p> <p>b) Les besoins des utilisateurs varient considérablement selon le type de catastrophe et il se peut qu'un seul système ne permette pas de répondre à la totalité d'entre eux. Les besoins véritables des utilisateurs ne sont pas formulés par les professionnels de l'espace mais par les autorités locales qui jouent un rôle dans la prévention des catastrophes et les autorités de protection civile, mais comme ces autorités n'utilisent pas nécessairement la même terminologie que les professionnels de l'espace, ces derniers ne comprennent pas facilement leurs besoins.</p>	

<p>c) Les capacités de tirer parti de façon optimale des données et des communications spatiales dans diverses situations catastrophiques varient d'un endroit et d'un pays à l'autre. Il convient de garder présent à l'esprit que la protection civile et la gestion des catastrophes relèvent de la responsabilité des États souverains. Un système international intégré à l'échelle mondiale n'aura pas pour mission de gérer directement les catastrophes mais seulement de fournir des services aux autorités nationales.</p>
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p>
<p>a) Les exploitants de systèmes spatiaux devraient mettre en place un mécanisme pour faire en sorte que les systèmes spatiaux réagissent de façon coordonnée et rapide aux catastrophes;</p>
<p>b) La communauté internationale devrait instituer un mécanisme international pour exploiter et disséminer les connaissances concernant l'espace et les catastrophes, notamment les enseignements retirés et les résultats des travaux de recherche;</p>
<p>c) Des programmes internationaux de formation devraient être organisés à l'intention des experts et des agents de protection civile sur le terrain;</p>
<p>d) Un organisme international compétent dans le domaine de l'espace et des catastrophes naturelles devrait être créé.</p>
<p>5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i></p> <p>La Charte internationale Espace et catastrophes majeures élaborée après UNISPACE III, qui est maintenant pleinement en vigueur et dont sont membres des organismes importants tels que l'Organisation indienne de recherche spatiale, l'Agence spatiale européenne, la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis d'Amérique, le Centre national d'études spatiales français et l'Agence spatiale canadienne, peut être considérée comme une première étape dans la mise en application de ces recommandations.</p>
<p>6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i> (aucun obstacle n'a été indiqué)</p>
<p>7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i></p>
<p>a) Accès plus facile de tous les pays aux informations spatiales pendant toutes les phases des catastrophes;</p>
<p>b) Création d'une entité internationale compétente dans le domaine de l'espace et des catastrophes naturelles;</p>
<p>c) À long terme, réduction importante des pertes humaines et matérielles imputables aux catastrophes naturelles dans chaque pays grâce à l'adoption, dans le contexte de la prévention des catastrophes de meilleures politiques d'urbanisme et d'utilisation des sols fondées sur des prévisions de risques plus exactes et plus crédibles; à la fourniture de services d'alerte rapide plus exacts et plus crédibles, par exemple en cas d'inondations, et d'un appui immédiat et efficace aux opérations de secours.</p>

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

L'équipe a mené des enquêtes auprès des États Membres sur les besoins des utilisateurs et les capacités nationales en matière d'utilisation des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes. Sur la base des résultats de ces enquêtes et des contributions de ses membres, l'équipe a établi des rapports sur ces questions.

L'équipe a constitué six groupes de travail sur divers types de catastrophe (séismes, inondations, feux de forêts, sécheresses, risques liés aux glaces et marées noires et catastrophes technologiques) et quatre équipes de travail chargées des questions transsectorielles (aspects techniques et opérationnels, aspects organisationnels et financement de la gestion des catastrophes et création de capacités dans ce domaine). Par l'intermédiaire de ces organes subsidiaires, l'équipe procède actuellement à une analyse des lacunes afin de déterminer les obstacles à l'utilisation des services et systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et les solutions qui pourraient être apportées.

^a Information seulement.

Annexe VI

Informations communiquées par l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 10</p>	<p><i>Présidents:</i> K. Hodgkins (États-Unis d'Amérique) et M. Caporale (Italie)</p> <p><i>Secrétariat:</i> Inde, Malaisie (pour l'établissement du rapport) et Union internationale des télécommunications (pour la gestion du tableau d'affichage électronique sur le Web)</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Liban, Malaisie, Maroc, Mongolie, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Union internationale des télécommunications, Agence spatiale européenne (ESA), Commission européenne, Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol), Civil GPS Service Interface Committee, Association européenne pour l'année internationale de l'espace, American Institute of Aeronautics and Astronautics, Association internationale des instituts de navigation, Bureau international des poids et mesures, Fédération internationale des géomètres et International GPS Service.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Passer en revue les travaux entrepris en vue d'obtenir un système continu de radionavigation et de positionnement par satellite;</p> <p>b) Évaluer les modèles actuels de coopération internationale et déterminer ceux qui pourraient convenir pour le développement des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS);</p> <p>c) Recommander aux organismes des Nations Unies, à leurs États Membres et à d'autres organisations internationales des mesures précises pour promouvoir les intérêts des utilisateurs des GNSS et pour mieux faire connaître les services GNSS, en améliorer la qualité et en faciliter l'utilisation, en particulier dans les pays en développement.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les GNSS et leurs compléments sont généralement considérés comme très utiles pour un large éventail d'applications civiles et commerciales. Les fournisseurs de GNSS s'efforcent de mieux en faire connaître les avantages aux décideurs, mais cette tâche dépasse les moyens de chacun d'entre eux. Un mécanisme de coordination auquel participeraient les exploitants de GNSS et de compléments ainsi que des organisations internationales compétentes pourrait facilement être créé à cet effet;</p>	

b) Le grand public et les experts gouvernementaux et non gouvernementaux sont, semble-t-il, conscients de l'utilité des services de navigation, de positionnement et de chronométrie offerts par les GNSS. Malgré la concurrence qui s'exerce actuellement et qui continuera de s'exercer à l'avenir entre les exploitants de GNSS, il ne fait pas de doute que leur collaboration s'intensifiera afin de mieux servir les utilisateurs. Il ne faut plus se contenter d'une simple action de sensibilisation auprès du public et des experts mais fournir également une assistance aux fins de l'intégration des GNSS dans les infrastructures nationales (publiques, commerciales et scientifiques) essentielles, en particulier dans les pays en développement. Il faut pour cela convoquer régulièrement des ateliers régionaux tels que ceux organisés récemment par le Bureau des affaires spatiales) et établir des "feuilles de route" ainsi que des rapports techniques en vue de l'introduction de services GNSS dans les pays en développement;

c) La sécurité et l'intégrité des signaux GNSS constituent l'une des priorités essentielles pour les utilisateurs dans le monde entier, quelle que soit l'application. Il est urgent d'aider les autorités nationales et régionales, en particulier dans les pays en développement, à mettre en place des mécanismes pour détecter et éliminer les sources d'interférence susceptibles de dégrader les signaux des GNSS et de leurs compléments.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) Les fournisseurs de GNSS et de compléments devraient mettre en place un comité de coordination des GNSS au sein duquel siègeraient également des organisations internationales compétentes afin: i) d'assurer une compatibilité et une interopérabilité optimales; ii) de définir des mécanismes pour appliquer des mesures destinées à protéger la fiabilité et l'intégrité des signaux aux niveaux national, régional et mondial; iii) de coordonner des activités de modernisation pour répondre aux besoins des utilisateurs; iv) d'établir des feuilles de route et des rapports techniques en vue de l'introduction de services GNSS; v) d'organiser des ateliers régionaux; et vi) d'offrir des possibilités de formation à l'utilisation des GNSS, en particulier dans les pays en développement. Le comité de coordination aurait besoin d'un secrétariat. On pourrait prendre comme modèle le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, dont le secrétariat est assuré à tour de rôle par les membres pour une période d'un an. Le comité de coordination devrait compléter l'action de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) visant à promouvoir les applications des GNSS dans l'aviation civile;

b) i) Le Bureau des affaires spatiales, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, devrait continuer à organiser des ateliers régionaux pour promouvoir l'utilisation des GNSS et de leurs compléments dans les pays en développement; ii) Les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU devraient envisager de traiter les programmes GNSS dans le cadre de leurs activités de formation; iii) En coopération avec les fournisseurs de GNSS et de compléments, ou du comité de coordination des GNSS qu'il est proposé de créer, le Bureau des affaires spatiales devrait mettre en place et tenir à jour un site Web donnant les informations descriptives sur les systèmes et indiquant les nouveautés concernant les applications, les possibilités de formation et où obtenir une assistance pour l'intégration des GNSS dans les infrastructures nationales ainsi que pour la protection de la fiabilité et de l'intégrité des signaux aux niveaux national et régional. Le comité de coordination pourrait définir le concept et la structure du site Web et des méthodes de travail pour recueillir les informations et les mettre à jour sur une base régulière. Ce site Web pourrait ensuite être intégré à celui du Bureau des affaires spatiales et ce dernier pourrait en assurer la gestion en coopération avec le comité de coordination.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

On a déjà commencé à mettre en œuvre la recommandation 4 b)-i) ci-dessus en organisant en 2001-2002 une série de quatre ateliers régionaux (en Autriche, au Chili, en Malaisie et en Zambie) et une réunion internationale d'experts sur les GNSS et le développement durable sous le coparrainage de l'ONU, des États-Unis d'Amérique et de l'Agence spatiale européenne. Une réunion supplémentaire chargée d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la réunion internationale d'experts ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite tenue à Vienne en novembre 2002 est prévue pour décembre 2003.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

S'agissant des recommandations qui nécessitent l'adoption des mesures par le Bureau des affaires spatiales, le fait que celui-ci manque de ressources, notamment en personnel, pour entreprendre des travaux supplémentaires, en particulier dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et constituerait l'un des obstacles principaux. Il en va de même pour les recommandations qui requièrent des contributions supplémentaires des fournisseurs de systèmes. Alors que dans le domaine de l'aviation civile, les applications des GNSS sont bien coordonnées par l'intermédiaire de l'OACI, le comité de coordination qu'il est envisagé de créer aura fort à faire pour promouvoir les applications des GNSS dans d'autres domaines, principalement du fait que certaines des applications ayant pour objet de fournir des services de positionnement et de navigation précis dans ces domaines sont tributaires des infrastructures de télécommunication et autres disponibles au niveau national. Pour l'instant, il n'existe encore aucun organe international chargé de viser et de coordonner les spécifications du matériel et des services dans les domaines en question.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

La mise en œuvre de la recommandation figurant dans la section 4 a) plus haut permettrait notamment de mieux faire connaître aux décideurs les avantages des GNSS et d'obtenir par conséquent un appui politique accru qui se traduirait par des financements publics en vue de l'intégration des GNSS dans les infrastructures nationales. La mise en œuvre des recommandations indiquées plus haut dans la section 4 b) aurait notamment pour effet d'accroître les possibilités de formation aux applications des GNSS dans les pays en développement, d'élargir l'accès de ces pays aux informations concernant les GNSS et leurs compléments ainsi que leurs applications et les services disponibles, et de leur offrir de meilleurs services consultatifs techniques en vue de l'utilisation des GNSS dans le cadre de leurs activités de développement.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

L'Équipe a tenu six réunions. Elle a: a) rassemblé des informations exhaustives sur les GNSS et leurs compléments, et notamment sur les grandes orientations, les spécifications des systèmes et les activités connexes menées dans le cadre d'une coopération internationale; b) effectué une enquête mondiale sur les possibilités de formation actuelles dans le domaine des GNSS; et c) recensé des applications régionales spécifiques des GNSS.

Annexe VII

Informations communiquées par l'Équipe sur le développement durable

<i>Numéro de l'équipe:</i>	11	<i>Président:</i> A. A. Abiodun (Nigéria)
		<i>Secrétariat:</i> La présidence, Abuja (Nigéria)
1. <i>Participants:</i>		
a) <i>Pays:</i> Afrique du Sud, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Chili, Chine, République tchèque, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Monaco, Mongolie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie;		
b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ^a , Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), National Space Society (NSS), Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.		
2. <i>Bref exposé de la mission:</i>		
a) Examiner les raisons pour lesquelles la technologie spatiale est un élément indispensable de tout programme viable en matière de développement durable, et plus précisément déterminer les moyens par lesquels la technologie spatiale peut améliorer la compréhension et la gestion des grands systèmes permettant la vie (air, terre et eau), y compris l'évaluation et la gestion, par exemple, de la sécurité agricole et alimentaire, de la sûreté, de l'environnement, de l'éducation, des transports, des soins de santé et de l'atténuation des catastrophes;		
b) Déterminer les mesures essentielles que chaque pays devrait prendre pour se doter des capacités spatiales nécessaires à l'appui de ses buts en matière de développement durable.		
3. <i>Conclusions:</i>		
a) La collecte et l'analyse de données acquises dans l'espace, y compris l'utilisation des informations géographiques, représentent un point de départ sur la voie qui mène au développement durable. L'inaptitude de nombreuses sociétés à entreprendre des efforts de développement qui soient durables est due à la mauvaise qualité de la collecte, de l'organisation et de la gestion des données;		
b) La technologie spatiale a mis en évidence l'interdépendance du monde en ce qui concerne les questions de développement durable. Ce fait est illustré par les Principes sur la télédétection (résolution 41/65 de l'Assemblée générale, annexe), l'éruption volcanique du mont Pinatubo en 1991 et l'entrée en vigueur, le 1 ^{er} novembre 2000, de la Charte internationale Espace et catastrophes majeures;		
c) Les États Membres, en particulier les pays en développement, participent de plus en plus aux activités spatiales et y consacrent des investissements sans cesse plus importants, parce qu'ils se rendent compte que la technologie spatiale est un instrument viable de développement durable.		

4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i>
a) Chaque pays devrait élaborer d'urgence une politique adaptée à ses capacités sur les aspects du développement durable liés à l'espace et sensibiliser périodiquement ses décideurs à l'intérêt de la science spatiale et à la contribution de celle-ci au développement humain, en organisant des conférences nationales et régionales appropriées. Chaque pays devrait améliorer d'urgence les compétences de son personnel en participant aux activités de centres régionaux d'excellence en matière de science et de technologie spatiales, et mettre en place des réseaux rassemblant des organismes nationaux et régionaux en vue de faciliter et de renforcer la recherche menée en collaboration;
b) Pour assurer une coordination dynamique des activités en matière d'environnement, des organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture devraient apporter leur concours aux États Membres en assurant la direction des activités sur le plan intellectuel grâce à leur grande compétence scientifique et technique. Pour que les décisions prises reposent sur une base fiable, il faudrait établir des liens plus étroits entre les conventions relatives au développement durable et des organismes scientifiques du monde entier, tels que la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, le Comité de la recherche spatiale et la Fédération internationale d'astronautique (FIA), et leurs organismes consultatifs scientifiques devraient s'ouvrir à des experts dans les domaines de la science et de la technologie spatiales;
c) Au niveau politique, les pays d'Afrique et d'Asie occidentale devraient d'urgence mettre sur pied, au niveau régional, des activités semblables à celles de la Conférence de l'espace pour les Amériques et de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement en Asie et dans le Pacifique. Il faudrait que l'Assemblée générale évalue régulièrement la mesure dans laquelle les États Membres s'emploient à atteindre les buts adoptés au niveau mondial en matière de développement durable.
5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i>
a) Création de centres régionaux pour la formation en matière de science et de technologie spatiales soutenus par l'Organisation des Nations Unies;
b) Organisation d'activités relatives au développement durable par le Bureau des affaires spatiales, l'Agence spatiale européenne (ESA), le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et la FIA, en coopération avec les États Membres;
c) Entrée en vigueur de la Charte internationale Espace et catastrophes majeures le 1 ^{er} novembre 2000.
6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i>
a) Les activités spatiales, en particulier celles qui peuvent soutenir des programmes de développement durable, ne figurent pas parmi les priorités nationales;
b) Les programmes de développement durable axés sur l'espace ne bénéficient pas du soutien politique nécessaire au niveau national et ne reçoivent pas, au niveau national, le soutien financier et autre requis.
7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i>
a) Disponibilité de personnel qualifié capable de contribuer à la création et à l'utilisation de connaissances scientifiques et techniques et à une modification des dispositifs institutionnels existants;

<p>b) Conclusion d'accords régionaux et internationaux portant sur la coopération relative aux activités spatiales qui soient de nature à soutenir les efforts de développement durable, y compris la mise en place de réseaux appropriés;</p>
<p>c) Disponibilité de comités consultatifs dans le domaine de l'espace qui soient à même de concourir à l'application des diverses conventions internationales existantes qui présentent un intérêt sur le plan du développement durable;</p>
<p>d) Conclusion d'accords entre chaque pays et des organismes de financement tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en vue de soutenir les aspects de la stratégie de développement du pays qui favorisent le développement durable.</p>
<p>8. <i>État d'avancement des travaux de l'équipe:</i></p>
<p>a) En élaborant le rapport de l'équipe et en participant à des réunions et conférences internationales, les membres de l'équipe ont contribué à la prise de conscience, dans le monde entier, du rôle de la science et de la technologie spatiales dans le développement durable;</p>
<p>b) L'équipe coopère avec des organismes internationaux tels que le Bureau des affaires spatiales, l'UNESCO, le CEOS et l'ESA, dans le cadre des activités que ceux-ci mènent en matière de développement durable dans l'intérêt des États Membres;</p>
<p>c) L'équipe sensibilise les États Membres à la nécessité de mettre fin à la fracture numérique qui existe au sein de groupes régionaux de pays et entre de tels groupes, et aux rôles et à l'importance de la Charte internationale Espace et catastrophes majeures.</p>

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales du Secrétaire de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe VIII

Informations communiquées par l'Équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre

<i>Numéro de l'équipe:</i>	14	<i>Président:</i> R. Tremayne-Smith (Royaume-Uni)
		<i>Secrétariat:</i> Royaume-Uni avec l'assistance des États-Unis d'Amérique, du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), de l'Union astronomique internationale (UAI) et de la Spaceguard Foundation
1. <i>Participants:</i>		
a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Kazakhstan, Liban, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République tchèque et Royaume-Uni;		
b) <i>Organisations:</i> Agence spatiale européenne (ESA), COSPAR, UAI, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Spaceguard Foundation, Comité européen pour la science spatiale-Fondation européenne de la science.		
2. <i>Bref exposé de la mission:</i>		
a) Examiner la nature, la structure et l'organisation des activités en cours dans le domaine des objets gravitant sur une orbite proche de la Terre;		
b) Repérer les lacunes dans les activités en cours et indiquer en particulier les cas dans lesquels une coordination supplémentaire est nécessaire où d'autres pays ou organisations pourraient apporter des contributions;		
c) Proposer des mesures pouvant améliorer la coordination internationale en collaboration avec des organismes spécialisés.		
3. <i>Conclusions:</i>		
a) On estime que la menace que représentent les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre est comparable à des dangers mieux connus et que le risque a un caractère mondial;		
b) Dans une série de domaines scientifiques, il est nécessaire de fournir un soutien et d'assurer une coordination, en vue d'améliorer l'évaluation du risque;		
c) Une collaboration planifiée et intégrée représente l'action la plus économique sur les plans des activités scientifiques (recherche, études et planification en vue de l'atténuation des risques) et des mesures à prendre en cas d'urgence.		
4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i>		
a) Encourager un renforcement de la collaboration internationale en vue d'une étude des problèmes et d'une amélioration de la compréhension de la nature de la menace; élaborer de meilleurs principes directeurs à l'intention des organisations chargées de gérer les risques, d'ici à 2005;		

b) Le Conseil international pour la science (CIUS) devrait examiner et encourager ses organisations membres à examiner les recommandations contenues dans divers rapports (voir le plan de travail et d'autres documents de référence, tels que le rapport d'une équipe spéciale sur les objets potentiellement dangereux gravitant sur une orbite proche de la Terre, établi à la demande du Gouvernement du Royaume-Uni, et les constatations et conclusions de l'Atelier du Forum mondial de la science de l'OCDE sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre: risques, politiques et actions, organisé à Frascati (Italie) en janvier 2003, et participer à la planification des activités multidisciplinaires nécessaires;

c) Il convient de mieux coordonner les activités aux niveaux national, régional et international, en utilisant et en améliorant les mécanismes existants chaque fois que cela est possible. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pourrait assurer cette coordination, éventuellement en inscrivant un point consacré à cette question à l'ordre du jour des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Sous-Comité scientifique et technique en 2005 et 2006.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

Il est prévu que le CIUS examinera les questions soulevées lors de l'Atelier du Forum mondial de la science de l'OCDE tenu à Frascati (Italie). Les missions d'observation des objets gravitant sur une orbite proche de la Terre font de plus en plus souvent l'objet d'une coordination internationale.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

Des chevauchements et une concurrence existent en ce qui concerne les activités de recherche et de découverte, et dans bien des cas, il n'est pas donné systématiquement suite aux résultats d'observations.

Pour obtenir une solution globale, une participation des pouvoirs publics et des milieux scientifiques est nécessaire. Il faut que les spécialistes de différentes disciplines scientifiques collaborent davantage et répondent également aux besoins du personnel chargé de faire face aux situations d'urgence.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

Coordination et coopération accrues débouchant sur une amélioration des capacités de recherche et un accroissement de l'efficacité.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

Amélioration de la compréhension des questions relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre par l'équipe et le Sous-Comité scientifique et technique.

Annexe IX

Informations communiquées par l'Équipe sur le renforcement des capacités

<i>Numéro de l'équipe:</i>	17	<i>Président:</i> T. Okamoto (Japon)
		<i>Secrétariat:</i> (à déterminer)
1. <i>Participants:</i>		
a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal et République arabe syrienne;		
b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Agence spatiale européenne, Comité de la recherche spatiale, Union astronomique internationale, Conseil consultatif de la génération spatiale et Observatoire de Manille.		
2. <i>Bref exposé de la mission: objectif d'ensemble et axes principaux des travaux de l'équipe:</i>		
Renforcer les capacités: a) en mettant en commun l'information sur les moyens existants, par exemple les programmes de bourses; et b) en offrant davantage de possibilités d'éducation et de formation, aussi bien aux enfants qu'aux experts et aux enseignants, en particulier dans les pays en développement.		
3. <i>Conclusions:</i>		
a) Afin de renforcer les capacités globales, il est nécessaire de réduire l'écart entre les pays qui mènent des activités spatiales et les pays en développement. Il faudrait s'efforcer d'accroître les possibilités d'éducation et de formation dans les pays en développement en améliorant l'accès aux informations pertinentes, par exemple en ce qui concerne les meilleures pratiques suivies par les pays ayant des activités spatiales. En particulier, il faudrait encourager une meilleure mise à profit des possibilités de formation offertes au sein du système des Nations Unies, par exemple par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, et mettre en place un réseau interrégional d'échange d'informations;		
b) L'éducation et la formation devraient être encouragées à tous les niveaux, des enfants jusqu'aux postdoctorants, aux enseignants et aux experts. À cet effet, des informations pertinentes concernant tous les niveaux devraient être diffusées et mises en commun, en tenant compte du fait que les pays en développement mettent l'accent sur le niveau universitaire, qui est particulièrement important pour le renforcement effectif de leurs capacités, en particulier dans le domaine des applications spatiales;		
c) Il n'est pas possible de renforcer les capacités à bref délai. Il est important d'élaborer des stratégies tant à long terme qu'à court terme pour assurer leur renforcement progressif.		
4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i>		
Ce point sera examiné par les pays membres à la septième réunion de coordination de l'équipe qui aura lieu le 13 juin 2003.		

<p>5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i></p>
<p>a) Divers types d'activités visant à renforcer les capacités sont en cours d'exécution, par exemple le Programme mondial d'éducation et d'observation pour la défense de l'environnement (GLOBE), le projet Eduspace de l'Agence spatiale européenne, le projet d'éducation spatiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les activités du Conseil consultatif de la génération spatiale, les activités du Groupe de travail spécial sur l'éducation et la formation du Comité sur les satellites d'observation de la Terre et le Programme pour la technologie, les applications et la recherche spatiales (STAR) de l'Institut asiatique de technologie;</p>
<p>b) Un forum sur le renforcement des capacités, qui a réuni 52 participants de 17 pays et organisations, a été organisé par l'équipe à Houston, Texas (États-Unis) le 15 octobre 2002. Les résultats de ce forum sont disponibles sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/action_team_17/houston2002/index.html)</p> <p>Des informations sur les activités de l'équipe et notamment sur les réunions de coordination peuvent être obtenues sur le site Web de l'Équipe: (www.bonnooffice2002.org/un).</p>
<p>6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i></p>
<p>a) Il y a un écart important entre les pays qui mènent des activités spatiales et les pays en développement pour ce qui est du renforcement des capacités;</p>
<p>b) Le problème de la langue est l'un des obstacles dont il faut tenir compte en matière d'éducation spatiale, en particulier lorsqu'on s'adresse à de très jeunes élèves, étant donné que la plus grande partie des informations disponibles n'existent qu'en anglais;</p>
<p>c) Le fossé numérique qui sépare les pays ayant des activités spatiales des pays en développement constitue également un frein à la diffusion d'informations didactiques.</p>
<p>7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i></p>
<p>Les activités visant à renforcer les capacités seraient facilitées, en particulier dans les pays en développement, et seraient intensifiées à tous les niveaux dans toutes les régions, ce qui contribuerait à l'essor des utilisations pacifiques de l'espace.</p>
<p>8. <i>État d'avancement des travaux de l'équipe:</i></p>
<p>L'équipe a déjà tenu six réunions de coordination. Sur la base des réponses au questionnaire qu'elle a distribué et d'autres informations communiquées par les pays et organisations participants et d'autres pays coopérants intéressés, dont la Chine et Cuba, elle est en train d'établir un rapport final dans lequel elle dressera un tableau d'ensemble des activités visant à renforcer les capacités et donnera des informations connexes.</p>

Annexe X

Informations communiquées par l'Équipe sur la sensibilisation

<i>Numéro de l'équipe:</i>	18	<i>Présidents:</i> L. Sperry (États-Unis d'Amérique) et J. Wimmer (Autriche)
		<i>Secrétariat:</i> (à déterminer)
1. <i>Participants:</i>		
a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bolivie, Brésil, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Iran (Rép. islamique d'), Iraq, Italie, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne et République tchèque;		
b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ^a , Agence spatiale européenne, Comité de la recherche spatiale, Association de droit international, société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Université internationale de l'espace, Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Spaceweek International Association, Agence spatiale autrichienne, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.		
2. <i>Bref exposé de la mission:</i>		
a) Évaluer les efforts en cours pour faire davantage prendre conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales et du rôle qu'elles peuvent jouer;		
b) Établir une liste d'exemples d'activités de sensibilisation réussies;		
c) Déterminer des activités de sensibilisation pouvant être entreprises et des auditoires pouvant être ciblés, en particulier pour faire connaître les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales;		
d) Faire des recommandations concernant les activités de sensibilisation pouvant être entreprises et les auditoires pouvant être ciblés à l'avenir.		
3. <i>Conclusions:</i>		
a) La recommandation 18 d'UNISPACE III ("Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales") est appliquée à différents niveaux (intergouvernemental, gouvernemental et non gouvernemental), en partie dans le cadre d'activités spécialement conçues à cet effet;		
b) Comme il est impossible d'établir une liste complète des activités pertinentes menées dans le monde, l'équipe s'efforce d'examiner et de choisir des exemples caractéristiques;		
c) Des différences considérables subsistent entre les divers acteurs concernés pour ce qui est de l'importance accordée aux mesures de sensibilisation.		

4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i>
a) Évaluation par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique lors de son examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III en 2003 et 2004;
b) Formulation d'observations et de recommandations par le Comité et l'Assemblée générale en 2004 en ce qui concerne la mise en œuvre de la recommandation et les types d'activités pouvant être entreprises à l'avenir par tous les acteurs concernés;
c) Suggestions concrètes concernant les activités futures du Comité et du Bureau des affaires spatiales dans le cadre de l'ONU.
5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i> (Voir plus haut l'alinéa a) de la section 3 intitulée "Conclusions")
6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i> Une évaluation et une analyse exhaustives sont très difficiles en raison de l'ampleur du sujet.
7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i> Une prise de conscience accrue permettrait de mieux comprendre comment les activités spatiales peuvent, en particulier, contribuer, au meilleur coût, au développement durable, à la protection de l'environnement et à la sécurité humaine.
8. <i>État d'avancement des travaux de l'équipe:</i> Le processus de collecte d'informations auprès des gouvernements et des organismes non gouvernementaux au moyen de questionnaires spéciaux diffusés sur Internet est bien engagé; un rapport intérimaire sera disponible pour la quarante-sixième session du Comité, en 2003.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe XI

Informations communiquées par l'Équipe sur les sources de financement novatrices

<i>Numéro de l'équipe:</i>	32	<i>Président:</i> M. Laffaiteur (France)
		<i>Secrétariat:</i> (non déterminé)
1. <i>Participants:</i>		
a) <i>Pays:</i> Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Colombie, France, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne et République tchèque;		
b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Agence spatiale européenne, National Space Society. Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.		
2. <i>Bref exposé de la mission:</i>		
<p>Pendant des années, la mise en œuvre des techniques spatiales, en particulier par les pays en développement, s'est heurtée à divers problèmes, tels que le manque de personnel qualifié et de matériel et, surtout, l'absence de ressources financières. Les 20 dernières années ont montré que les techniques spatiales avaient un vaste champ d'application, principalement pour l'observation de la Terre. Toutefois, ces techniques prometteuses n'ont pas contribué au développement autant qu'elles auraient dû le faire.</p> <p>À cet égard, il a été recommandé lors d'UNISPACE III de "prendre des mesures en vue de rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices sur le plan international, notamment auprès du secteur privé, afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III"^a. Le plan de travail de l'équipe pour 2002 et 2003 a été adopté par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-neuvième session, en février 2002.</p>		
3. <i>Conclusions:</i>		
L'équipe a déterminé que les trois principaux éléments ci-après étaient essentiels pour tout projet de développement faisant appel aux applications spatiales:		
a) <i>Financement:</i> Le manque de fonds est souvent le principal obstacle à l'intégration des techniques spatiales dans les programmes ou projets de développement opérationnels. Cet obstacle est généralement lié: i) au fait que l'on connaît mal les solutions possibles et les conditions à remplir pour obtenir des ressources financières suffisantes afin d'appuyer des programmes prioritaires; ii) à la difficulté de prouver aux décideurs et aux utilisateurs potentiels que les applications des techniques spatiales présentent un bon rapport coût/avantage. Les décideurs responsables de ces programmes ou projets doivent veiller à fournir des informations suffisantes aux banques ou aux organismes d'aide au développement;		
b) <i>Soutien politique:</i> il est essentiel que les projets ou programmes de portée nationale ainsi que les projets pour lesquels un financement international sera demandé bénéficient du soutien du gouvernement. Les organismes appelés à participer à un projet pilote ou de démonstration faisant appel à des applications spatiales devraient prendre l'engagement ferme de fournir une contribution en espèces ou en nature aux fins de l'exécution de ce projet car cela accroîtra la crédibilité. Les organismes désignés comme bénéficiaires du projet devraient indiquer clairement leur volonté de recourir à la technique spatiale considérée une fois que sa rentabilité aura été démontrée;		

<p>c) Éducation et formation: il est urgent d'offrir aux pays en développement davantage de possibilité d'éducation et de formation dans tous les domaines concernant l'espace. Il est indispensable de disposer de personnel formé pour que les techniques spatiales puissent être intégrées à des programmes opérationnels.</p>
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p>
<p>a) Étudier soigneusement, en liaison étroite avec l'industrie spatiale, comment celle-ci peut contribuer à l'actuel fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, afin que l'équipe puisse présenter des propositions au Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante et unième session, en 2004.</p>
<p>b) L'ONU devrait inviter d'urgence tous les États Membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Cela correspondrait à une application stricte de la résolution adoptée à UNISPACE III, aux termes de laquelle "tous les États devraient être invités à contribuer au fonds [de contributions volontaires des Nations Unies pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III] par des apports financiers ou en nature par une lettre annuelle du Secrétaire général où figureront notamment les propositions de projets prioritaires pour renforcer et faire avancer la coopération technique, en particulier en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines"^a;</p>
<p>c) Afin de mobiliser l'industrie spatiale sur la question des partenariats, le Sous-Comité scientifique et technique devrait établir, à son intention, "un document blanc" présentant les principales recommandations d'UNISPACE III et les besoins pour les années à venir.</p>
<p>d) Les experts des banques ou des organismes d'aide au développement ne sont pas toujours conscients des possibilités qu'offrent les applications des techniques spatiales. Il pourrait être utile d'organiser à leur intention, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, des ateliers de courte durée afin de leur montrer comment les applications spatiales peuvent contribuer au développement en utilisant les résultats de projets pilotes ou des techniques déjà mises en œuvre dans le cadre de projets opérationnels.</p>
<p>5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i> (<i>information non encore communiquée</i>)</p>
<p>6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i></p>
<p>a) Il est difficile de convaincre les banques et les organismes d'aide au développement d'appuyer des programmes de développement faisant appel aux applications spatiales.</p>
<p>b) Il est nécessaire de disposer de personnel bien formé, mais il faut lui offrir de bonnes perspectives. Cela nécessite un engagement politique à long terme.</p>
<p>7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i> Meilleures possibilités de financement pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III.</p>

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

Le rapport de l'équipe (A/AC.105/L.246) devrait faire prendre davantage conscience des difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement pour mettre en œuvre les techniques spatiales. Ce rapport devrait aider les décideurs, notamment ceux des banques et des organismes d'aide au développement, à recourir aux techniques spatiales pour mettre en œuvre des projets de développement. Comme le financement est un problème que soulèvent de nombreuses recommandations d'UNISPACE III, les propositions faites dans le rapport seront certainement utiles pour en faire avancer la mise en œuvre.

^a *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1, Sect. I, par. 1 f).